Image not found or type unknown

CESSATION DE PART DE BIEN IMMOBILIER ENTRE DESCENDANTS

Par **pascal162**, le **28/12/2010** à **19:50**

Madame,Monsieur,

Puis-je vendre ma part à un co-héritier d'une valeur beaucoup plus basse que la valeur réelle de la part du bien immobilier ou voire la céder gratuitement.

Merci par avance pour votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés